

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le lundi **4 novembre 2019 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse, Lisette Maillé, et les conseillers, Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
  - .1 des procès-verbaux des 7 et 10 octobre 2019;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - .1 Autorisation d'achat de papeterie d'Infotech pour 2020;
  - .2 Détermination de la date pour l'adoption du budget;
  - .3 Établissement du calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil;
  - .4 Levée de fonds de la Fondation pour la conservation et la protection environnementale du bassin versant du lac des Sittelles (Fondation LacS);
  - .5 Embauche au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;
- 6 Administration financière**
  - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
  - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 4 novembre 2019;
  - .3 Dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement au 1<sup>er</sup> décembre 2019 à des fins fiscales
  - .4 Écriture comptable au poste du surplus accumulé pour la vidange des bermes au Développement Quatre-Saisons;
- 7 Sécurité publique**
  - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
  - .2 Remerciements aux membres du Service de sécurité incendie et du comité des loisirs pour l'Halloween;
  - .3 Don à l'Association des pompiers volontaires pour une réception de Noël;
  - .4 Renouvellement de l'entente de service de sécurité incendie avec la municipalité de Bolton-Est;
  - .5 Avis de conformité du Règlement sur les procédures d'alerte et mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;
  - .6 Remerciements aux pompiers et au personnel;
- 8 Transport, voirie**
  - .1 Chemin de tolérance – demande de déneigement visant la partie privée du chemin Patterson;
  - .2 Contrat de déneigement du chemin Patterson partie privée- hiver 2019-2020;
  - .3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat d'abat-poussière pour l'année 2020;
  - .4 Recommandation de paiement pour les travaux de pavage effectués sur les chemins North et Millington;
  - .5 Offre de services d'Avizo dans le cadre de l'étude de la reprise des chemins dans le Développement Quatre-Saisons;
  - .6 Offre de services de Englobe pour effectuer des sondages dans le cadre de l'étude de la reprise des chemins dans le Développement Quatre-Saisons;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
  - .1 Demande de dérogation mineure n° 2019-03 – lot 5 384 458
  - .2 Demande de dérogation mineure n° 2019-10 – 56, chemin du Ruisseau-Scott;

- .3 Demande de dérogation mineure n° 2019-11 – lot 5 384 060;
  - .4 Demande de permis de construction PIIA 2019-10-0002 – lot 5 384 718 rue des Sapins;
  - .5 Demande de permis de construction PIIA 2019-10-0011 – 16, chemin Pat;
- 10 Loisirs et culture**
- .1 Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA),
- 11 Hygiène du milieu**
- .1 Demande au gouvernement du Québec concernant le calcul de la performance des municipalités dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
  - .2 Autorisation de signature du renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des Frontières pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants;
  - .3 Entente intermunicipale concernant l'élimination des déchets et des gros rebuts;
  - .4 Modification au contrat de vidange des fosses septiques;
- 12 Santé et bien-être**
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Levée de l'assemblée**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (2019-11-207)

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec mention de l'ajout au point 7.6 et du retrait au point 11.3.

**ADOPTÉE**

**APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 10 OCTOBRE 2019** (208)

2019-11-208

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire des 7 et 10 octobre 2019, au moins soixante-douze (72) heures avant la tenue des présentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. les procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire des 7 et 10 octobre 2019 soient approuvés et adoptés, avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

**AUTORISATION D'ACHAT DE PAPETERIE D'INFOTECH POUR 2020** (209)

2019-11-209

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

autorisation soit donnée pour commander les formulaires de comptes de taxes et autres papeteries d'Infotech que la municipalité prévoit utiliser en 2020 selon l'offre reçue au montant de 3 844,76 \$, taxes comprises, dont une tranche de cinquante pour cent sera versée le 15 novembre 2019 et le solde après livraison en 2020.

**ADOPTÉE**

## **DÉTERMINATION DE LA DATE POUR L'ADOPTION DU BUDGET** (210)

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

### **ET RÉSOLU QUE :**

la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2020 ait lieu le lundi 16 décembre à 18 h 30 et que les séances de travail préparatoire aient lieu les 25 novembre et 9 décembre à 9 h.

**ADOPTÉE**

## **ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2019 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020** (211)

2019-11-211

**ATTENDU QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**ATTENDU QUE** les séances ordinaires et extraordinaires du conseil seront tenues à l'hôtel de ville situé au 21, chemin Millington, Austin;

**ATTENDU QUE** les séances ordinaires ont lieu le lundi, sauf exception, et qu'elles débutent à 19 h;

### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

### **ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil tiendra ses séances ordinaires aux dates suivantes en **2020** :  
13 janvier • 3 février • 2 mars • 6 avril • 4 mai • 1<sup>er</sup> juin • 6 juillet • 3 août • **mardi 8 septembre** (fête du Travail) • 5 octobre • 2 novembre • 7 décembre;
2. un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉE**

## **LEVÉE DE FONDS DE LA FONDATION POUR LA CONSERVATION ET LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE DU BASSIN VERSANT DU LAC DES SITTELLES (FONDATION LACS)** (212)

2019-11-212

**ATTENDU QUE** la Fondation LacS a reçu l'accréditation de Revenu Canada à titre d'organisme de bienfaisance et qu'elle est maintenant habilitée à recevoir des dons et à émettre des reçus officiels de dons aux fins de l'impôt sur le revenu;

**ATTENDU QUE** l'initiative est parrainée par l'Association des propriétaires du Lac des Sittelles (APLS) et vise à « protéger l'environnement pour l'intérêt public en protégeant, préservant et conservant les milieux naturels et fauniques et leurs écosystèmes, notamment par l'acquisition et la gestion de terres non développées dans le but de les convertir en parcs et espèces menacées afin d'en assurer la pérennité »;

**ATTENDU QUE** pour démarrer ses opérations, la Fondation LacS lance un appel de fonds historique;

**ATTENDU QUE** le conseil accorde une grande importance à tout projet de conservation de l'environnement;

### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

## ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise une aide financière au montant de 1 000 \$ à la Fondation LacS pour l'appuyer dans cette vaste initiative de conservation et de protection environnementale du bassin versant du lac des Sittelles.

## ADOPTÉE

Le conseiller P.E. Guilbault s'abstient de voter par conflit d'intérêts.

### EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE (213)

2019-11-213

**ATTENDU** le départ à la retraite de Mme Anne-Marie Ménard le 31 décembre prochain après plus de vingt-cinq ans au service de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité a retenu les services de Gestion 05 consultants en ressources humaines, pour l'accompagner dans le processus de recrutement d'un nouveau directeur général;

**ATTENDU QUE** les élus ont retenu la candidature de M<sup>me</sup> Manon Fortin;

**ATTENDU QUE** M<sup>me</sup> Fortin possède les compétences et aptitudes requises pour occuper le poste;

**ATTENDU QU'UN** contrat de travail a été préparé, à la satisfaction du conseil et de M<sup>me</sup> Fortin;

**ATTENDU QUE** la description de tâches du poste fait partie intégrante dudit contrat de travail;

### EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

## ET RÉSOLU

1. d'embaucher M<sup>me</sup> Manon Fortin au poste de directrice-générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Austin, à compter du 18 novembre 2019;
2. d'autoriser la mairesse, Lisette Maillé, à signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalité d'Austin.

## ADOPTÉE

2019-11-214

### COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES, DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT (214)

#### Comptes payés après le 7 octobre

Salaires au net du 2019-10-02 (paie pompiers septembre comprise)	14 903,59
Salaires au net du 2019-10-09	9 682,89
Salaires au net du 2019-10-16	6 492,14
Salaires au net du 2019-10-23	9 398,69
Salaires au net du 2019-10-30	6 770,09
Ministre du Revenu (octobre)	18 054,66
Receveur général (octobre)	7 169,11
Ministre du Revenu du Québec (ajustement TPS/TVQ)	245,43
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne)	867,89
Bell Mobilité	432,04
Hydro-Québec (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	1 593,39
Pitney Bowes (frais rechargement timbreuse)	12,00
Petite caisse (timbres, projet moulins, écocentre, divers)	196,15
CIBC Visa (média poste, entretien bâtiments, camions, formations)	1 587,33
Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge (don solidarité)	500,00
Isabeau Corriveau (Samedi culturel - achat de disques)	60,00
Banque Alimentaire Memphrémagog (don 2019)	500,00

<b>Comité des Loisirs</b> (Halloween et Fête de Noël)	1 000,00
<b>Holy Smoke Fireworks inc</b> (expédition feux d'artifice)	536,13
<b>Chantal Fleury</b> (solde conférence novembre)	657,65
<b>École du Val-de-Grâce</b> (levée de fonds Noël)	246,00
<b>Remboursements bibliothèque et sports</b>	1 361,00
<b>Personnel</b> (déboursés divers)	633,93
<b>Personnel</b> (déplacements / kilométrage)	1 427,56
<b>Remboursement de taxes</b> (taxes trop payés)	6 600,80
<b>Total payé au 4 novembre 2019</b>	<b>90 928,47 \$</b>

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

<b>Câble-Axion Digital inc</b> (internet hôtel de ville)	68,93
<b>Purolator</b> (service messagerie)	5,39
<b>MRC Memphrémagog</b> (équilibre/maintien d'inventaire)	2 280,00
<b>Cain Lamarre</b> (frais juridiques)	2 436,47
<b>Mégaburo</b> (fournitures et papeterie)	149,68
<b>GDE Xerox</b> (copies)	10,75
<b>Inter Sécurité DL</b> (inspection annuelle système d'alarme)	721,93
<b>FarWeb IT</b> (frais mensuel et services techniques)	944,63
<b>Le Reflet du Lac</b> (avis publique - emploi)	550,50
<b>Groupe Capitales Médias</b> (avis publique - emploi)	1 090,31
<b>Génératrice Drummond</b> (entretien et appel de service)	1 263,09
<b>Produits Sany</b> (nettoyants, etc.)	188,49
<b>Plomberie Gilbert et fils inc</b> (remplacement toilettes)	1 371,94
<b>Gestion 05 inc.</b> (consultation et recrutement personnel)	13 503,06
<b>Marché Austin</b> (épicerie, divers)	69,86

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

<b>Régie de Police de Memphrémagog</b> (novembre)	55 158,91
<b>Aréo-Feu</b> (casques)	1 413,04
<b>Pierre Chouinard et Fils</b> (diesel et essence)	1 420,95
<b>Atmosphere</b> (équipement de sécurité)	563,36

#### **TRANSPORT**

<b>Excavation Stanley Mierzwinski</b> (voirie d'été, divers)	414,88
<b>SOS Castors</b> (service chemin Duval, lac Peasley)	408,60
<b>Groupe ADE Estrie inc</b> (inspection chemin North)	1 603,90
<b>Les Entreprises ALJER</b> (bermes Dév. Quatre-Saisons)	6 625,44
<b>Alain Viscogliosi enr</b> (nivelage)	120,72
<b>Napa Magog</b> (location annuelle Argoshield)	190,40
<b>Campbell Scientific</b> (frais de location - station météorologique)	787,50
<b>Normand Jeanson Excavation inc</b> (travaux chemin Duval)	23 409,10

#### **HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

<b>The Record</b> (avis publique, semaine des proches aidants)	229,95
--	--------

#### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **LOISIRS ET CULTURE**

<b>Orford Musique</b> (concerts au parc)	1 500,00
<b>Cabinets Stukely inc</b> (location toilettes quai et Austin en fête!)	1 138,26
<b>Germain Lapalme et Fils</b> (déplacement des meules)	492,09
<b>Chabot, Pomerleau &amp; associés</b> (caractérisation sentier milieu hum.)	3 219,30
<b>Comma Imagination</b> (cartes de visite et panneau circuit patrimonial)	720,61
<b>Vitrierie Magog inc</b> (biblioboîtes)	58,30

#### **FINANCEMENT**

<b>Banque Royale</b> (capital et intérêts emprunts 10-373 et 10-374)	54 813,54
--	-----------

#### **AFFECTATIONS**

#### **CONTRATS**

<b>Enviro5</b> (vidange fosses septiques)	23 408,13
<b>R.I.G.M.R.B.S.</b> (enfouissement matières résiduelles)	1 975,22
<b>Sani-Estrie inc.</b> (transport matières résiduelles)	19 729,94
<b>Lee Fancy</b> (concierge)	775,00

**Total à payer au 4 novembre 2019      224 832,17 \$**

**ATTENDU QUE** la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

2019-11-214

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **90 928,47 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 4 novembre 2019 au montant de **224 832,17 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

**ADOPTÉE**

#### **DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 4 NOVEMBRE 2019**

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 4 novembre 2019.

\* \* \*

#### **DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2019 À DES FINS FISCALES**

La secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif des activités de fonctionnement au 31 décembre 2019 à des fins fiscales.

\* \* \*

#### **ÉCRITURE COMPTABLE AU POSTE DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA VIDANGE DES BERMES EN 2019 AU DÉVELOPPEMENT QUATRE-SAISONS (215)**

2019-11-215

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté le 6 février 2017, le règlement numéro 17-447 concernant l'établissement d'un programme de réhabilitation de l'environnement visant à améliorer la qualité de l'environnement par l'amélioration des surfaces de roulement, des exutoires, des fossés de drainage et des fossés de chemins dits « de tolérance » faisant partie du secteur du lac-des-Sittelles;

**ATTENDU QUE** le coût des travaux effectués par les Entreprises Aljer inc en vertu de ce programme pour l'année 2019 sont établis à 10 674,59 \$, TVQ non remboursable comprise;

**ATTENDU QUE** le coût des travaux sera acquitté à même le poste du surplus accumulé et sera renfloué par un tarif spécial au montant de 18,15 \$, comprenant les frais d'administration imposés par le biais du règlement de taxation 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU :**

d'autoriser le paiement des factures au montant de 10 674,59 \$, TVQ non remboursable comprise, à même le poste du surplus accumulé qui sera renfloué par un tarif spécial chargé par le biais du règlement de taxation 2020 de chaque propriétaire d'un immeuble situé dans le bassin de taxation et identifié comme étant le « secteur du lac-des-Sittelles ».

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

\* \* \*

2019-11-216

### **REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DU COMITÉ DES LOISIRS** (216)

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

#### **ET RÉSOLU QUE :**

le conseil remercie :

1. les pompiers et premiers répondants qui ont assuré bénévolement la sécurité des enfants qui ont parcouru les rues de la municipalité le soir de l'Halloween;
2. les membres du comité des loisirs et autres bénévoles qui ont monté les décorations à l'hôtel de ville et ont reçu les enfants pour la distribution des friandises d'Halloween;
3. les citoyens qui ouvrent généreusement leur porte aux enfants pour la rituelle tournée.

**ADOPTÉE**

### **DON A L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR UNE RÉCEPTION DE NOËL** (217)

2019-11-217

**ATTENDU QUE** l'Association des pompiers volontaires d'Austin organise chaque année une réception marquant les fêtes de fin d'année;

**ATTENDU QUE** la municipalité défraie chaque année une partie des coûts de la réception en témoignage de sa reconnaissance aux pompiers volontaires et aux premiers répondants pour leur engagement envers la communauté;

**ATTENDU QUE** la réception aura lieu le 7 décembre dans la salle communautaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

#### **ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité verse la somme de 1 000 \$ à l'Association des pompiers volontaires pour couvrir une partie des dépenses pour la réception de Noël.

**ADOPTÉE**

### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-EST** (218)

2019-11-218

**ATTENDU QUE** l'entente intermunicipale avec la municipalité de Bolton-Est visant la fourniture de services de protection incendie est renouvelée le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une période de trois ans consécutifs;

**ATTENDU QUE** le budget du Service de sécurité incendie pour les municipalités d'Austin et de Bolton-Est est déposé et joint pour faire partie de la présente résolution;

**ATTENDU QUE** pour 2020, deuxième année de l'entente renouvelable aux quatre ans, il a été convenu de conserver le même mode de répartition des coûts d'exploitation du service entre les deux municipalités, à savoir :

- 50 % des dépenses du prorata du nombre des portes;
- 50 % des dépenses au prorata de la valeur des bâtiments desservis,
- seule la partie du territoire de Bolton-Est desservie par Austin étant prise en compte;

**ATTENDU QUE** la proportion du budget des dépenses imputables à Bolton-Est est établie 26 %, selon les bases de calcul ci-après, établies sur les données connues en novembre 2019 :

	<b>NOMBRE DE PORTES COUVERTES</b>	<b>VALEUR FONCIÈRE DES BÂTIMENTS</b>
<b>AUSTIN</b>	<b>1 437</b>	<b>362 235 390 \$</b>
<b>BOLTON-EST</b>	<b>564</b>	<b>111 836 923 \$</b>

**ATTENDU QU'**advenant l'achat d'un nouveau véhicule ou de matériel roulant, la municipalité se réserve le droit de revoir la répartition des frais;

2019-11-218

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie de la présente résolution;
2. pour l'exercice financier 2020, la municipalité de Bolton-Est couvre 26 % du budget des dépenses du Service de sécurité incendie, ce qui représente la somme de 88 975 \$;
3. pour la durée des interventions sur son territoire, la municipalité de Bolton-Est continue à défrayer les services des pompiers et des premiers répondants sur une base horaire, au taux en vigueur;
4. la municipalité de Bolton-Est demeure responsable de l'installation et de l'entretien, hiver comme été, des équipements, tels que les bornes sèches, installés sur son territoire;
5. l'entente intermunicipale entre les deux municipalités est renouvelée pour l'exercice financier 2020.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT SUR LES PROCÉDURES D'ALERTE  
ET MOBILISATION ET LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR  
PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE  
SINISTRE** (219)

2019-11-219

**ATTENDU QUE** la *Loi sur la sécurité civile* édictant le « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » entrera en vigueur le 9 novembre prochain;

**ATTENDU QUE** pour se conformer à ce Règlement, les municipalités doivent adopter une résolution municipale avant le 9 novembre pour signifier l'adoption de leur plan municipal de sécurité civile ou d'une mise à jour conforme aux exigences du Règlement;

**ATTENDU QUE** la municipalité a rempli l'outil d'autodiagnostic des volets 1 et 2 du programme d'aide financière et a procédé à la mise à niveau;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité d'Austin avise le ministère de la Sécurité publique qu'elle a procédé à une mise à jour conforme aux exigences du « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ».

**ADOPTÉE**

## **REMERCIEMENTS AUX POMPIERS ET AU PERSONNEL (220)**

**ATTENDU** que les pluies diluviennes et la tempête de vent des 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre derniers ont causés des obstructions et des dommages substantiels aux chemins municipaux ;

2019-11-220

**ATTENDU** que les pompiers et le personnel d'Austin ont travaillé sans relâche dans la nuit du 31 octobre et la journée du 1<sup>er</sup> novembre afin de rétablir tous les accès aux résidences de façon à assurer la sécurité des citoyens;

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL:**

**DE** remercier, au nom de tous les citoyens d'Austin, les membres du corps de pompier et du personnel municipal pour leur dévouement sans réserve et pour tous les efforts qu'ils ont déployé lors de la tempête des 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre derniers pour rétablir la situation dans les plus brefs délais.

### **ADOPTÉE**

## **CHEMIN DE TOLÉRANCE – DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DE LA PARTIE PRIVÉE DU CHEMIN PATTERSON (221)**

2019-11-221

**ATTENDU QU'en** vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité a le pouvoir d'exécuter des travaux d'entretien d'une voie privée sur les chemins dont elle n'est pas propriétaire, en autant que cette voie privée soit ouverte au public par tolérance du propriétaire et sur présentation d'une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

**ATTENDU QUE** la majorité des propriétaires ou occupants riverains de la partie privée du chemin Patterson demande que la municipalité entretienne cette partie;

### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

### **ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité procède à l'entretien d'hiver ainsi qu'à deux nivelages annuels du tronçon de chemin visé et impose une taxe spéciale applicable sur tous les immeubles pour payer le coût de cet entretien par le biais du règlement de taxation 2020.

### **ADOPTÉE**

## **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA PARTIE PRIVÉE DU CHEMIN PATTERSON – HIVER 2019-2020 (222)**

2019-11-222

**ATTENDU QUE** M. Benoit Lefebvre offre ses services de déneigement à la municipalité d'Austin pour le déneigement de la partie privée du chemin Patterson pour l'hiver 2019-2020 au montant de **2 500 \$, taxes en sus**;

**ATTENDU QUE** M. Lefebvre déneige cette partie privée du chemin à la satisfaction des riverains depuis plusieurs années;

### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par la conseillère I. Couture**

### **ET RÉSOLU :**

d'accorder à M. Lefebvre le contrat de déneigement pour l'hiver 2019-2020 de la partie privée du chemin Patterson au montant de 2 500 \$, taxes en sus, sous réserve de la signature du contrat joint à la présente résolution.

### **ADOPTÉE**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2020** (223)

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

2019-11-223

**ATTENDU QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2020;
2. pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
3. la municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
4. si l'UMQ adjudge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
5. la municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
6. un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE EFFECTUÉS SUR LES CHEMINS NORTH ET MILLINGTON** (224)

**ATTENDU** la transmission du décompte progressif numéro 1 pour la réalisation des travaux d'asphaltage sur les chemins North et Millington;

**ATTENDU QU'**après vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés jusqu'au 31 octobre 2019, Avizo Experts-conseils recommande le paiement au montant de 767 687,70 \$, taxes incluses. à Eurovia Québec Construction inc;

**ATTENDU QUE** ce montant comprend une retenue de 10 %, avant taxes;

2019-11-224

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU :**

1. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 767 687,70 \$, taxes comprises, à Eurovia Québec Construction inc.
2. d'autoriser que le paiement soit pris à même le surplus accumulé de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**OFFRE DE SERVICES D'AVIZO EXPERTS-CONSEILS POUR UNE ÉTUDE  
DANS LE CADRE DE LA MUNICIPALISATION DE CHEMINS DANS LE  
DÉVELOPPEMENT QUATRE-SAISONS (225)**

2019-11-225

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la résolution 2019-09-175, AVIZO Experts-conseils dépose une offre de services professionnels au montant 20 500 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de coûts relativement la municipalisation de certains chemins totalisant une longueur approximative de 7 690 mètres dans le Développement Quatre-Saisons;

**ATTENDU QUE** l'offre sera réalisée sur une base horaire et elle renferme les composantes suivantes :

- Rencontres et coordination avec la municipalité;
- Évaluation géométrique des rues à partir des courbes LIDARS;
  - Plan de localisation des interventions
  - Largeur des rues
  - Profils existants et proposés
- Évaluation sommaire du drainage;
- Estimation du coût des travaux;
- Rapport de recommandation et de travaux envisageables par la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'offre ne comprend pas les éléments et frais suivants :

- Relevé topographique;
- Arpentage légal du site (bornage);
- Implantation des ouvrages;
- Étude géotechnique;
- Demandes de permis ou demande d'autorisation;
- Études environnementales;
- Préparation des plans et devis;
- Surveillance de chantier.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU :**

d'accepter l'offre de la firme AVIZO Experts-conseil au montant 20 500 \$, avant taxes, pour la réalisation sur une base horaire des travaux susmentionnés selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de service datée du 23 octobre 2019.

**ADOPTÉE**

**OFFRE DE SERVICES POUR UNE ÉTUDE PÉDOLOGIQUE DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DE LA MUNICIPALISATION DE CERTAINS CHEMINS DANS LE DÉVELOPPEMENT QUATRE-SAISONS; (226)**

**ATTENDU QUE** le présent mandat consiste en la réhabilitation de rues privées relativement à la demande de municipalisation de certains chemins dans le Développement Quatre-Saisons;

2019-11-226

**ATTENDU QUE** la firme Englobe, spécialiste dans les domaines des sols et du contrôle des matériaux, dépose une offre de services professionnels pour des travaux de sondage, la description et le prélèvement d'échantillons de sols, ainsi que la production d'un rapport factuel incluant un tableau synthèse;

**ATTENDU QUE** l'offre prévoit une quarantaine de sondages qui seront effectués au cours de trois jours consécutifs ouvrables en novembre sous la supervision d'un technicien en géotechnique;

**ATTENDU QUE** le budget est établi sur une base mixte (horaire et forfaitaire) et exclut :

- L'échantillonnage et les analyses environnementales;
- L'émission de recommandations pour la conception du projet, dont la nouvelle structure proposée;
- L'implantation des sondages et le relevé de leur élévation (Z);
- La pelle hydraulique pour la réalisation des sondages;
- La mise en place de tubes d'observation dans les trous de sondage, pour le relevé ultérieur du niveau de la nappe d'eau souterraine;
- Les essais en laboratoire sur les échantillons de sols prélevés;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU :**

d'accepter l'offre déposée par la firme Englobe, d'un montant de 8 100 \$ approximativement, taxes en sus, pour la réalisation des travaux susmentionnés selon les modalités, conditions et taux horaires énoncés dans l'offre de services datée du 30 octobre 2019.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2019-03– LOT 5 384 458 (227)**

2019-11-227

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2019-13 pour permettre la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale à 5,15 mètres de la ligne arrière, alors que le règlement de zonage exige une marge arrière minimale de 8 mètres;

**ATTENDU QUE** le terrain est d'une superficie restreinte et que l'emplacement des installations septiques et des puits d'eau potable existants sur les terrains voisins limitent considérablement les possibilités pour l'implantation de la résidence;

**ATTENDU QUE** les terrains situés à l'arrière de la propriété du demandeur sont en forte pente limitant ainsi la possibilité de constructions futures à proximité;

**ATTENDU QUE** la demande ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines et ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2019-03 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2019-10 – 56, CHEMIN DU RUISSEAU-SCOTT (228)**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2019-10 pour permettre l'installation de l'acier inoxydable comme matériaux de revêtement de toiture alors que le règlement de zonage permet uniquement les métaux prépeints pour les revêtements de toiture;

2019-11-228

**ATTENDU QUE** l'acier inoxydable résiste à la corrosion et la rouille;

**ATTENDU QUE** la demande ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines et ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE;**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2019-10 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2019-11 – LOT 5 384 060 (229)**

2019-11-229

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2019-11 pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire sur un terrain n'ayant pas de bâtiment principal alors que le règlement de zonage exige la présence d'un bâtiment principal pour construire un bâtiment accessoire;

**ATTENDU QUE** le terrain appartient à l'Association des propriétaires du Lac-des-Sittelles et qu'il est le site de courts de tennis;

**ATTENDU QUE** la nature des activités ainsi que l'usage du terrain ne requièrent requiert pas la présence d'un bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** la demande ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines et ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2019-11 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2019-10-0002 – LOT 5 384 718, RUE DES SAPINS (230)**

2019-11-230

**ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2019-10-0002 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale ayant un toit d'un seul versant;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

**ATTENDU QUE** le bâtiment satisfait les critères prévus au règlement, dont la volumétrie;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

2019-11-230

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction 2019-10-0002 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2019-10-0011 – 16, CHEMIN PAT (231)**

2019-11-231

**ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2019-10-0011 pour le remplacement du revêtement de toiture en bardeau d'asphalte pour un revêtement en tôle prépeinte;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est situé dans le PIIA-4 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

**ATTENDU QUE** le bâtiment satisfait les critères prévus au règlement et que les matériaux choisis sont de qualité;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction 2019-10-0011 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

**PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA) (232)**

2019-11-232

**ATTENDU** la programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021 (PSSPA), programme qui vise à accroître le soutien financier pour l'entretien et la mise à niveau des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, qui est d'ailleurs une des mesures phares de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir *Au Québec, on bouge*;

**ATTENDU** le besoin d'aménager un sentier polyvalent reliant le stationnement à l'intersection du chemin North et de la Route 112 à l'entrée du sentier du ruisseau-des-chênes du Parc national du Mont-Orford;

**ATTENDU** que ce sentier polyvalent constitue le dernier élément d'un projet global structurant de réaménagement et construction du secteur visant à mieux encadrer et répondre aux besoins de la population en matière d'activité physique de randonnée et de plein air dans le secteur;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil autorise la présentation du projet d'un sentier d'accès polyvalent au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
2. la municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
3. le conseil désigne M. Stephen Nicholson, directeur des Services techniques, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT LE CALCUL DE LA PERFORMANCE DES MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES** (233)

2019-11-233

**ATTENDU** le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles du gouvernement du Québec, qui consiste à redistribuer aux municipalités les redevances perçues pour l'enfouissement des matières résiduelles en fonction de la performance de chaque municipalité;

**ATTENDU** que le calcul établissant la performance ne tient compte que de la population permanente (décret de population) d'une municipalité;

**ATTENDU** que certaines municipalités du Québec, dont Austin, comptent une population saisonnière importante;

**ATTENDU** que les matières résiduelles produites par les villégiateurs sont attribuées à la population permanente, ce qui a pour effet de rendre le calcul de la performance inéquitable pour ces municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU DE :**

1. demander au gouvernement du Québec de tenir compte de la population saisonnière dans le calcul de la performance des municipalités;
2. transmettre la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la Fédération québécoise des municipalités, à la MRC de Memphrémagog et à l'instigatrice de la présente demande, la municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS** (234)

2019-11-234

**ATTENDU QU'**il y a lieu de renouveler l'entente de service avec la Ressourcerie des Frontières qui se termine le 31 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** par le réemploi, le recyclage et la valorisation, la Ressourcerie détourne de l'enfouissement plus de 90 % des objets récupérés, offrant ainsi à la municipalité un moyen d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec dans sa politique de gestion des matières résiduelles et son plan d'action;

2019-11-234

**ATTENDU QUE** la Ressourcerie offre à la municipalité de renouveler l'entente pour trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** qu'il est prévu une tarification annuelle, calculée selon une pondération du tonnage récupéré pendant les trois années complètes qui précèdent l'exercice financier concerné, laquelle tarification se détaille comme suit :

- pour l'année 2020, un montant annuel de 20 869 \$, taxes en sus, calculé selon le tonnage pondéré des années 2016-2017-2018, soit 41 tonnes au taux de 509 \$/tonne;

- pour l'année 2021, le montant annuel sera déterminé en date du 30 juin 2020 selon le tonnage pondéré des années 2017-2018-2019 au taux de 506 \$/tonne;
- pour l'année 2022, le montant annuel sera déterminé en date du 30 juin 2021 selon le tonnage pondéré des années 2018-2019-2020 au taux de 503 \$/tonne;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du projet d'entente convenant des coûts et des modalités;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par la conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU :**

d'autoriser la mairesse, Lisette Maillé, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Ménard, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de service avec la Ressourcerie des Frontières, telle qu'elle a été déposée au conseil.

**ADOPTÉE**

**MODIFICATION AU CONTRAT DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES** (235)

2019-11-235

**ATTENDU** que par sa résolution 2017-11-248 adoptée le 13 novembre 2017, la municipalité d'Austin a adjugé à l'entrepreneur Enviro5 inc. un contrat pour effectuer, selon le calendrier établi par la municipalité, la vidange, le transport et le traitement des boues des fosses septiques en 2018, 2019, 2020 et 2021;

**ATTENDU** que la municipalité ne gère aucunement les vidanges complémentaires : le propriétaire de l'immeuble est libre de choisir un entrepreneur autre qu'Enviro5 et le coût du service est facturé directement au propriétaire de l'immeuble et non à la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU :**

de retirer du contrat de vidange des boues des fosses septiques des résidences isolées pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 les conditions relatives aux services complémentaires pour la vidange, le transport et le traitement des boues au prix soumissionné en 2017.

**ADOPTÉE**

2019-11-236

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (236)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller, B. Jeansonne l'assemblée est levée à 20h25.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142(3) du *Code municipal*.

---

**Lisette Maillé**  
Mairesse

---

**Anne-Marie Ménard**  
Secrétaire-trésorière